

Assemblée communale

Résumé de l'assemblée communale ordinaire du 15 janvier 2003.

- 35 participants ont répondu à la convocation.
- Le budget 2003 de fonctionnement affiche, aux charges, un total de Fr. 695'050.- et aux produits, un total de Fr. 703'200.-, d'où un bénéfice de Fr. 8'150.- ; il a été accepté à l'unanimité.
- Le budget 2003 d'investissement affiche, aux charges, un total de Fr. 155'000.- et aux produits, un total de Fr. 109'000.-, d'où un excédent de charges de Fr. 46'000.- ; il a été accepté par 33 OUI contre 2 NON.
- La route de desserte du nouveau quartier « Les Essertons » a été transférée du domaine privé au domaine public des routes de la commune. Cette formalité était nécessaire pour l'inscrire au Registre foncier.
- Le règlement et la convention intercommunale du cercle scolaire ont subi des modifications ; seules ces dernières ont été présentées et adoptées. Le règlement sera envoyé à la Direction de l'Instruction publique et des affaires culturelles, pour approbation.
- Un résumé de la situation du projet du centre de tri postal a été présenté - affaire à suivre.
- Les travaux d'élagage des bords de la forêt seront effectués d'ici le printemps.
- Fusion des communes : calme plat...
- Après plusieurs rappels, le Conseil communal constate que des chiens (toujours les mêmes...) vagabondent dans le village. Pour donner suite à plusieurs réclamations verbales, les art. 4 et 5 du règlement concernant la perception d'un impôt sur les chiens seront mis en application.
- Déchetterie : comme promis, des contrôles ont été effectués et aucune amélioration n'a été constatée. Au vu de la situation, le

Conseil communal va appliquer l'art. 29 du règlement et des amendes seront envoyées aux personnes concernées.

Lors de l'assemblée des comptes 2002 les résultats financiers du compte « Ordures ménagères » seront présentés et si les taxes de base et au sac ne couvrent pas le 70% des dépenses, comme le prévoit l'art. 15 du règlement, nous serons dans l'obligation de revoir les tarifs des taxes ordures.

- Les travaux relatifs à l'aménagement d'un ralentisseur et d'un trottoir touchent à leur fin. La circulation dans le village sera réglée par une nouvelle signalisation (pose de signaux « Cédez le passage » = suppression de la priorité de droite) ainsi que d'un marquage ; le tout sera prochainement mis en place.
- Le site Internet www.sevaz.ch a été présenté sur écran. N'oubliez pas d'aller régulièrement le visiter !



Subsides caisse-maladie

- L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le bureau communal qui vous remettra un mémento ainsi qu'un formulaire ad hoc.

Divers

- L'incinération des déchets en plein air est interdite, mais :

Les déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être incinérés en plein air si le procédé ne dégage que peu de fumée. Par cette exception, la loi veut tenir compte de la situation extraordinaire où des plantes malades doivent être éliminées efficacement.

Un feu en plein air manifeste donc une situation unique et toutes les mesures pour éviter d'incommoder le voisinage doivent être prises.



Pour des questions de protection de la qualité de l'air et du sol, **il est strictement interdit de brûler les plastics ménagers**. Ce genre de déchets doit être évacués avec les ordures ménagères, par le biais des sacs poubelles officiels oranges.

- Nettoyage des chemins et grilles

Nous demandons aux exploitants propriétaires ou locataires de veiller au nettoyage régulier des chemins communaux.

- Forêt

Des travaux d'éclaircie sont en cours ; du bois de feu est à disposition. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Pierre Marmy, responsable.



- Résultats des analyses de l'eau potable

Prélèvement du 14.05.2002 à la zone industrielle (eau du GRAC) :

- ✓ temp. : 13,4 °C
- ✓ chlore : traces
- ✓ nitrate : 6

Prélèvement du 08.08.2002 à la zone industrielle (eau du GRAC) :

- ✓ temp. : 11,9 °C
- ✓ chlore : traces
- ✓ nitrate : 6

Prélèvement du 20.11.2002 au village (eau source communale) :

- ✓ temp. : 12,3 °C
- ✓ chlore : sans
- ✓ nitrate : 35



- Mouvement de la population

Au 31 décembre 2002, la population de Sévaz est de 166 habitants, dont 85 femmes et 81 hommes. Douze étrangers sont au bénéfice d'une autorisation de séjour.

Nous souhaitons bon vent aux habitants qui ont quitté Sévaz. Ce sont :

Mlle Baumgartner Christine

Mlle Burnier Céline

M. Cantin Christophe

Mme et M. Monnier Patricia, Rémy et leur fille Roxane

Nous souhaitons la bienvenue à :

Mme et M. Berchier Sylvie et Jean-Daniel et leurs enfants Abigaëlle, Jérémy et Samuel

M. Berger Gilbert

Mme Blaser Karin

Mme et M. Carpanedo Véronique et Marco et leurs enfants Thomas, Aurélie et Maeva

M. Dafflon Sébastien

Mme Joye Dafflon Nadia

M. Mauron Eric

La petite Vorlet Laura

Nous souhaitons la bienvenue et félicitations aux heureux parents pour la naissance des petites Annia Losey, Morgane Peralta Marra, Jennifer Rüttimann et du petit Jérémy Theureau.

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur pour les personnes qui se sont mariées cette année. Ce sont :

Mme et M. Eliane Guinnard et Jérôme Dumoulin

Mme et M. Nadia Joye et Sébastien Dafflon

Mme et M. Karin Blaser et Gilbert Berger

Avec les cordiales salutations du Conseil communal.